

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Délibération : **N° 2019-01- 16**
OBJET : **VERSEMENT AU TELETHON**
Nomenclature : **7.1.8**

En exercice : 29 membres

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Absent : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : /

Le vingt-huit janvier deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC.

Les membres ayant donné un pouvoir :

Gil RANNOU donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER, Yvon LERAT donne pouvoir à Catherine CADOU, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX.

Rapporteur : Monsieur Thierry GICQUEL

Chaque exposant non associatif (commerçant, producteur, artisan, particulier...), inscrit pour tenir un stand lors du Marché de Noël de Treillières le samedi 15 décembre 2018, a participé financièrement à hauteur de 20 euros afin d'apporter sa contribution au Téléthon.

Le total de la somme récoltée par la régie municipale du service vie locale s'élève à 640 euros.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- **DE VALIDER le versement de cette somme s'élevant à 640 euros au profit du Téléthon via l'association Challenge solidarité Sucé sur Erdre.**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 janvier 2019
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20190128-2019-01-16-DE
Date de télétransmission : 31/01/2019
Date de réception préfecture : 31/01/2019